



Extrait du registre des délibérations du

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 Décembre 2009

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, Mme Pascale ROCHERON (représentant M. Roland de HEAULME) , M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI  
M. Olivier LEBRUN pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS  
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI  
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER  
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU  
M. Roland de HEAULME représenté par Mme Pascale ROCHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 7 décembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

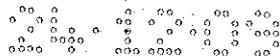
**N° de l'ordre du jour :**

**2009.12.18 : Approbation du bilan 2006-2007-2008 du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).**

- **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le 21 février 2006, le conseil communautaire a approuvé pour une période de 6 ans le Programme Local de l'Habitat. Une modification du document pour intégrer la commune de Bois d'Arcy a été adoptée le 14 octobre 2008.

Le Programme Local de l'Habitat fixe les objectifs de construction de logements et d'amélioration du parc existant et décline sur l'ensemble de l'intercommunalité un programme d'actions permettant de les atteindre.



L'article L302-3 du Code de la construction et de l'Habitation modifié suite à la loi du 25 mars 2009 portant Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion prévoit que les EPCI délibèrent sur l'état de réalisation du PLHI et son adaptation aux évolutions sociodémographiques. Il prévoit également de transmettre pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat, un bilan de la réalisation du PLHI, trois ans après son adoption.

Après trois ans de mise en œuvre, le rapport annexé (2006-2007-2008) présente les grandes évolutions et expose le bilan de l'action publique en matière d'habitat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

- 1) *approuve le bilan 2006-2007-2008 du Programme Local de l'Habitat Intercommunal,*
- 2) *autorise monsieur le Président ou son représentant à transmettre ce bilan aux services de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat.*

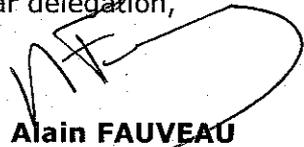
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 33(incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

